

TARIFS ÉCOLE DE MUSIQUE POUR LA SAISON 2024-2025

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU la délibération n°20-05-08 du 25 mai 2020 portant délégation du conseil municipal au maire et notamment de fixer, l'ensemble des tarifs, des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} - De fixer les tarifs de l'école de musique pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 selon les tableaux suivants :

		MAUGES COMMUNAUTÉ		HORS MAUGES COMMUNAUTÉ	
		Enfants et étudiants - 25 ans	Adultes	Enfants et étudiants - 25 ans	Adultes
DROIT D'INSCRIPTION ET ANNULATION En cas d'annulation d'une inscription avant la date du 2 septembre 2024 un droit d'inscription de 30 € sera conservé et facturé par l'école de musique (sauf cas de force majeure). En cas d'abandon des cours pendant l'année scolaire, les frais de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire (sauf cas de force majeure).		30,00 €			
COURS	1ère année d'inscription à l'école de musique (éveil musical ou formation musicale 1ère année)	97 €		151 €	
	A partir de la 2ème année d'inscription à l'école de musique (formation musicale)	107 €		168 €	
	Cours instrument 1ère année Inscription : 30 mn/semaine	219 €	527 €	365 €	563 €
	Cours instrument à partir de la 2ème année Inscription 30 mn/semaine	254 €		386 €	

Cours instrument de 45 mn/semaine conseillé à partir de la 7ème année inscription	375 €	781 €	568 €	850 €
Formation et culture musicale adulte 45 mn / semaine Gratuit si cours d'instruments		155 €		215 €
Chorale / Ensemble / Orchestre (gratuit si autre activité)	61 €	88 €	78 €	102 €

		MAUGES COMMUNAUTÉ		HORS MAUGES COMMUNAUTÉ	
		Enfants et étudiants - 25 ans	Adultes	Enfants et étudiants - 25 ans	Adultes
PRETS - LOCATIONS	Prêt d'un instrument pour tous les élèves en 1ère année	gratuit			
	Prêt d'un instrument pour les 2 premières années en Cor - Trompette (dans la limite des instruments disponibles)	gratuit			
	Prêt d'un instrument pour les 3 premières années en Trombone - Tuba (dans la limite des instruments disponibles)	gratuit			
	Location instrument : - à partir de la 2ème année - à partir de la 3ème année pour Cor et Trompette	186 €	par an		
	- à partir de la 4ème année pour Trombone - Tuba (dans la limite des instruments disponibles)	62 €	par trimestre		
	Forfait révision pour les instruments en prêt et en location (prise en charge de l'instrument par un luthier professionnel)	37 €			
REDUCTIONS	1ère année en Cor - Trombone - Trompette - Tuba - Violoncelle - Flûte à bec	50%			
	Pour le 2ème enfant inscrit en cours individuel d'instrument	45 €			
	Pour le 3ème enfant inscrit en cours individuel d'instrument	65 €			
	Pour le 4ème enfant inscrit en cours individuel d'instrument	105 €			
	Aux élèves qui suivent un cours sur deux	50%			
	Aux élèves qui pratiquent un second instrument (sauf 1 cours sur 2)	45 €			
	DROITS DE S.E.A.M. (Société des Editeurs et Auteurs de Musique) A tous les élèves en instrument	5 €			

ARTICLE 2 - Monsieur le directeur général des services et le responsable de gestion comptable de Cholet sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal au cours de sa prochaine séance.

. Ampliation sera adressée à Madame le sous-préfet de Cholet.

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 29 mai 2024

Franck AUBIN
Maire de Beaupréau-en-Mauges

